

En 2016, le télépaiement. En 2017, la télédéclaration!

EN PRATIQUE

Publié le : 10.01.2017 - Modifié le : 07.12.2017

Declanet, le service en ligne de déclaration et de paiement des contributions est désormais disponible dans sa nouvelle version.

Objectif: faire gagner du temps aux entreprises et aux experts comptables qui doivent respecter, avant le 28 février, les nouvelles obligations financières (contribution formation 1% à partir de 11 salariés et taxe d'apprentissage).

Aller sur [Declanet](#)

Declanet est un service en ligne gratuit qui permet d'estimer, de déclarer et de payer l'ensemble des contributions formation professionnelle continue (le 1% formation, les contributions au titre du compte personnel de formation et du congé individuel de formation) et la taxe d'apprentissage.

« *En quelques clics, les entreprises – ou leur cabinet comptable – peuvent déclarer et régler toutes leurs contributions en un paiement unique* », **explique Alexandra Devaux**, Directrice Services et Développement d'Opcalia.

Declanet ne nécessite aucune installation informatique particulière et s'adresse à toute entreprise, quelle que soit sa taille ou son secteur d'activité.

Des informations et un paiement sécurisés

« *Toutes les informations sont sécurisées, de la Déclaration annuelle de données sociales (DADS) jusqu'au paiement, sans intervention humaine* », **poursuit Alexandra Devaux**. Une entreprise déjà adhérente accède à Declanet via son extranet Opcabox. Une entreprise non encore adhérente doit se connecter directement sur Declanet et respecter plusieurs étapes :

- ✔ **la personnalisation** de son profil
- ✔ **l'importation des DADS** (norme N4SQ) réalisées par l'Urssaf ou autres
- ✔ **le renseignement** de la déclaration
- ✔ **la gestion des apprentis et des affectations** de la taxe d'apprentissage aux écoles
- ✔ **le paiement** : celui-ci est possible en ligne et sécurisé grâce à la solution Slimpay
- ✔ **l'édition** des récépissés

Nouveau : une interface spéciale pour la gestion multi-entreprise

« *Depuis 2016, les entreprises peuvent payer leurs contributions directement en ligne (télépaiement), ou transmettre le paiement à réaliser par mail à un tiers (leur cabinet comptable par exemple)* », **précise Nathalie Legros**, Directrice Collecte Opcalia.

Si Declanet existe depuis plusieurs années, il propose désormais **un nouveau front office comprenant deux interfaces** :

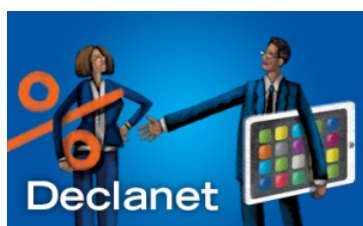
- ✔ **une interface multi-entreprises utilisable en particulier par les experts-comptables** – cette interface permet d'intégrer, en une seule fois, toutes les DADS des différentes filiales d'une même entreprise en une seule fois,
- ✔ **et une interface mono-entreprise.**

« L'ergonomie de Declanet a été revue cette année pour rendre l'outil accessible à tous », **souligne Nathalie Legros.**

Un outil de télépaiement ouvert à toute entreprise

Toutes les entreprises intéressées peuvent avoir accès à cet outil, ceci quelle que soit leur taille (plus ou moins de 11 salariés) ou leur secteur d'activité. Declanet propose une base d'informations qui aide les entreprises à trouver l'identifiant de leur convention collective (IDCC). « *Non seulement Declanet leur permet de trouver facilement leur convention collective mais il leur calcule également leur contribution formation conventionnelle et leur indique, le cas échéant, le bon Opcal* », **complète Nathalie Legros.**

Tous sur la ligne de départ pour effectuer vos déclarations avant le 28 février 2017 !



Simplifier ses déclarations formation

Declanet est un service en ligne qui permet d'estimer, de déclarer et de payer l'ensemble des contributions formation professionnelle continue et taxe d'apprentissage...

[EN SAVOIR PLUS](#)



Octalia : déléataire d'Opcalia pour la collecte de la taxe d'apprentissage

A compter du 1er janvier 2016, Octalia devient le déléataire d'Opcalia en matière de collecte de la taxe d'apprentissage. Avec des ressources qui s'élèvent à 550 millions d'euros en 2015, Octalia est le leader dans la collecte de la taxe d'apprentissage en France.

[EN SAVOIR PLUS](#)



www.opcalia.com